



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 janvier 2003

**VENTE DE TROIS PARCELLES DE TERRAIN DANS LA ZONE
MENDES FRANCE A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE NIORT**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Mesdames Laroche et Lefebvre, Messieurs Guibert et Epplin, ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire, sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2003

DELIBERATION D20030070

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

Deux entreprises ont sollicité la Ville de Niort afin d'acquérir des terrains situés en limite de leur propriété et appartenant à la Ville.

Il s'agit d'INFORMAT 79 qui souhaite agrandir son bâtiment et de DEUX SEVRES EXPERTISE qui veut réaliser une extension de son parking.

Afin que la Communauté d'Agglomération de Niort puisse répondre aux demandes de ces deux entreprises sur la zone Mendes France désormais d'intérêt communautaire, la Ville doit lui céder ces parcelles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à la Communauté d'Agglomération de Niort les parcelles cadastrées section IA n° 106, 107 et 108 d'une superficie totale de 2.388 m² ;
- fixer le prix de vente de ces terrains à 4,60 € le m² conformément à l'avis des Domaines ci-joint ;
- préciser que les frais de notaire relatifs à cette cession seront à la charge de la Communauté d'Agglomération de Niort, acquéreur ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique à intervenir ;
- préciser que les sommes résultant de cette cession seront imputées en recette du budget principal de la Ville.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN